Aide macrofinancière supplémentaire à l'ancienne République yougoslave de Macédoine

2001/0213(CNS) - 10/12/2001 - Acte final

OBJECTIF : poursuivre l'assistance macrofinancière à l'ancienne République yougoslave de Macédoine. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2001/900/CE du Conseil modifiant la décision 1999/733 /CE portant attribution d'une aide macrofinancière supplémentaire à l'ancienne République yougoslave de Macédoine. CONTENU : en novembre 1999, le Conseil décidait d'accorder à l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) une assistance macrofinancière supplémentaire d'un montant maximal de 80 mios EUR comportant un volet "prêts", plafonné à 50 mios EUR, et un volet "dons", plafonné à 30 mios EUR (décision 1999/733/CE du Conseil). La mise en oeuvre de cette assistance a été retardée en raison des difficultés qu'ont eues l'ARYM et le FMI à s'entendre sur un nouvel accord de confirmation. Étant donné que la décision 1999/733/CE ne permet pas d'engager des fonds au-delà de l'année 2000 et que ce pays est déterminé à poursuivre ses efforts de stabilisation, la décision prévoit d'étendre jusqu'au 31.12.2003 l'octroi du volet "dons" de l'assistance financière en l'augmentant de 18 mios EUR. Le montant total de ce volet est dès lors de 48 mios EUR. ENTRÉE EN VIGUEUR : 10.12.2001.